des pièces démontées d'un métier à tisser, quand, on ne peut expliquer comment, personne n'en ayant été le témoin, il est tombé si malheureusement que son bras droit a été pris dans un engrenage du métier à tisser. La machine s'arrête et on se met en devoir de dégager le pauvre enfant, il faut trois quarts d'heure pour y arriver, le bras est complètement déchiqueté, on transporte le blessé à la maison du concierge de l'usine. Son état est grave.

QUESNOY-SUR-DEULE. — Du 31 décembre. — Naissance. — Jules Devries, rue de la Gare.

Décès. — Clélia Louchez, 78 ans, veuve de Ignace Lamblin, rentière, rue Belle-Croix.

COMINES. — On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Comines, le 30 décembre 1904.

Monsieur le Maire
de la Ville de Comines,

Nous venons de recevoir votre lettre de convocation pour le réunion annuelle du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne, que vous avez fixée au 2 janvier prochain. Vous nous permettrez de vous faire observer que depuis la fondation de cette institution qui remonte à 1858, cette réunion s'est toujours faite au décembre de chaque année, ce qui nous semble logique, attendu qu'elle a pour objet de fixer le taux de l'intérêt, le traitement du caissier, en un mot de régler l'exercice pour l'année suivante.

Dans ces conditions, nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à votre convocation, ne voulant pas, par notre présence, sanctionner une décision absolument contraire aux usages et règlements établis.

D'un autre côté, le Conseil municipal de Comines, dans sa réunion du 4 novembre dernier, n'a pas cru devoir renouveler à MM. Ch. Catteau, Aug. Vandewynckele, H. Renard et L. Goeman, leurs fonctions d'Administrateurs qu'ils remplissaient depuis tant d'années avec un zèle et un dévouement que chacun a pu apprécier.

Cette mesure que rien ne justifie et sans précédent dans les annales de notre Caisse d'épargne, nous a causé une pénible surprise et nous voulons donner à nos collègues qui s'en vont un gage de solidarité et d'estime en les accompagnant dans leur départ.

En conséquence, nous vous adressons notre démission, vous priant, Monsieur le Maire, d'agréer nos salutations empressées.

Ont signé :

MM. Bourlet, vice-président ;
F. Frédoux, secrétaire ;
Ch. Schoutheer, L. Dupuez, L. Blanquart.

COMINES BELGIQUE. — Noyé. — Samedi matin, vers huit heures, des passants longeant le bassin, virent flotter le corps d'un homme, il fut retiré immédiatement. La police fut prévenue. Le garde, en visitant le noyé, trouva dans ses poches une feuille dite de 12 sous, délivrée par la mairie de Lille en novembre dernier, au nom de Jean Engelen, né à Xanten (Prusse) en 1853, ainsi qu'un livret de mariage délivré par la mairie d'Hem-lez-Roubaix en 1899. Ce livret porte que cet individu est marié à Rose Abraham, et qu'il est père d'un enfant. Il venait ne Tournai, avait habité rue Fombelle, à Lille, et exerçait la profession de vannier. Il était été vu la veille, vers 9 heures du soir, sur le pont de halage et semblait être en état d'ivresse. On suppose que trompé par l'obscurité, il sera tombé à l'eau. Il fut transporté à la morgue et sera enterré lundi prochain.

ROUBAIX

Aujourd'hui

Les bureaux des Secrétariats du Peuple sont fermés aujourd'hui.

Caisse d'épargne de Roubaix. — A l'occasion du Nouvel An, la Caisse sera fermée le dimanche 1er janvier 1905.

Bibliothèque pour tous. — A l'occasion du 1er janvier, et conformément à l'article 1er de son règlement, la bibliothèque ne sera pas ouverte dimanche prochain.

Les bureaux de renseignements et de consultations judiciaires gratuites, ouverts le dimanche à la Mairie, seront fermés aujourd'hui.

Contribuables à vos poches. — Le rôle complémentaire de la taxe militaire pour 19 4, est déposé chez MM. les Percepteurs et mis au recouvrement à partir de ce jour.

Ecole Nationale des Arts Industriels. — En raison de la fête du Nouvel An, les musées ne seront pas ouverts aujourd'hui, mai demain lundi, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

LE MONOPOLE DES INHUMATIONS

Une loi contre le petit commerce. — Que va faire l'administration municipale ?

On sait que la loi sur les inhumations dépossède les fabriques des églises du droit qui leur était attribué de faire seules les fournitures nécessaires aux enterrements.

Le service extérieur des pompes funèbres, comprenant exclusivement la transport des corps, la fourniture des corbillards, cercueils, tentures extérieures des maisons mortuaires, les voitures de deuil, ainsi que les fournitures et le personnel nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations, appartient maintenant aux communes, à titre de service public.

A Roubaix, ce privilège accordé jusqu'ici aux Fabriques des églises n'était pas mis en pratique. Et chacun était libre de s'adresser aux fournisseurs de son choix.

De sorte que cette loi de guerre antireligieuse et visant les fabriques, va atteindre ici bous les commerçants d'objets funéraires, si la ville accaparait le monopole exclusif des inhumations, comme cette loi stupide l'y invite, à partir d'aujourd'hui même 1er janvier !

Un membre de l'Administration municipale a bien voulu nous dire quel était son avis personnel sur cette question.

D'abord, nous a-t-il dit, il faut attendre la publication du règlement d'administration publique qui va déterminer les conditions dans lesquelles la loi sera appliquée.

Un règlement municipal qui devra être soumis au Conseil sera ensuite élaboré.

Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que la loi sera appliquée ici dans le sens le plus libéral, dans l'intérêt du commerce local et pour sauvegarder aussi la liberté des familles dans le choix des fournisseurs.

Maintenant il reste à voir de quelle façon cette loi nous permettra de suivre ces bonnes intentions.

Le Conseil municipal aura à trancher cette question. — J. des V.

Propos d'un Roubaisien

1905

Je ne vous apprendrai rien d'extraordinaire en vous disant que l'année 1905 compta 365 jours.

Elle commence par un dimanche et se termine de même.

Vendredi prochain se célébrera l'Epiphanie ; on sait que notre Saint-Père le Pape a dispensé pour ce jour le monde catholique de l'abstinence.

Le plus haut jour de l'année, parce que le lendemain il faut des cendres ! — je veux dire, le Mardi-gras, est fixé au 7 mars et le Mi-Carême au 30 mars.

Pâques nous fait languir cette année ; il ne vient que le 23 avril ! L'Ascension est au premier juin et la Pentecôte le 11.

Le 14 juillet tombe, cette année, un vendredi, sans se faire trop de mal, du reste !

L'Assomption est un mardi ; la Toussaint un mercredi et le Noël un lundi.

Que sera cette année 1905 ? Que nous réserve-t-elle ?

Mystère et gaz, comme on dit à Wattrelos.

N'empêche que je vous la souhaite tout de même bonne et heureuse, avec la réalisation de tous les châteaux en Espagne que vous rêvez.

1904 est mort et enterré au cimetière des calendriers. Vive 1905.

Le Hotin.

A LA MAIRIE

Les Réceptions du Nouvel-An

M. Eugène Motte, maire, entouré de ses adjoints, a reçu samedi soir, à la mairie, les corps constitués et les fonctionnaires, à l'occasion de la nouvelle année.

M. Dubly a présenté les vœux du Tribunal de Commerce. M. Motte a rappelé le souvenir de M. Carissimo, dont le successeur, M. Albert, Prouvost, qui n'est pas encore installé dans ses fonctions, aura les mêmes qualités pour rendre le justice.

C'est M. Cléty qui a parlé au nom de la majorité du Conseil.

M. Motte a fait part des projets que compte faire aboutir son administration ; à l'aide de la prorogation d'un emprunt, M. Motte espère achever le Nouvel Hôpital, commencer le nouvel Hôtel de Ville, édifier une caserne de pompiers, aménager le collège de jeunes filles, créer une école au nouveau Roubaix et une usine municipale du Gaz.

En recevant les vœux de M. François Roussel, président de la Chambre de Commerce qui a souhaité pour Roubaix un peu plus de travail et d'affaires en 1905, M. Motte a eu un souvenir attendri pour M. Georges Motte.

Cette réception, quoique officielle, a été égayée par le bonne humeur et la cordialité avec lesquelles M. Eugène Motte a su répondre avec tact et à-propos aux souhaits de tous.

LA MORT INPRÉVUE DE LA RUE DU PILE

L'autopsie ordonnée par le Juge de paix

M. de Reuty, juge de paix des cantons Est et Ouest, a commencé l'enquête d'usage sur l'accident dont avait été victime Louis Jourez et sur les circonstances de se mort. Il s'est rendu, dans l'après-midi, au domicile du défunt, rue du Pile, cour Duhamel, où il a interrogé la veuve, ouvrière également dans l'usine Alfred Motte frères et qui est mère d'un garçon de quatre ans.

Samedi, à dix heures, les témoins ont été entendus et l'autopsie du corps ordonnée.

M. de Reuty a désigné MM. les docteurs Dole, Derville et Faidherbe, comme experts.

Ces Messieurs ont procédé à l'autopsie samedi après-midi, à l'Hôtel Dieu. Leurs investigations ont duré jusqu'à 9 h. du soir, en présence de MM. les docteurs Picquet et Delecouilleria.

Aucune conclusion n'a été prise encore, car des organes devront être soumis à l'analyse. Et il faudra au moins huit jours avant que ces constatations soient faites.

L'Administration municipale a décidé que les bureaux de la Mairie seront fermés lundi prochain.

Le bureau de l'état-civil sera ouvert jusqu'à midi.

AUX CISEAUX D'ARGENT, 57, rue de Lannoy, mercerie, nouveautés de la saison. — Chemises, gants, foulards, cravates. — Fourritures pour tailleuses. — **Cadeaux utiles pour étrennes.** Un joli calendrier est offert aux acheteurs.

Les funérailles de M. le docteur Ancelet, l'infortunée victime de la catastrophe de la Chapelle, auront lieu, mardi prochain 3 janvier, à Coublanc (Saône-et-Loire), son pays natal. La levée du corps sera faite dimanche, à trois heures, à l'hôpital Lariboisière.

Occasion à saisir : Les magasins de la *Petite Jeannette*, 3, rue St Georges, Roubaix, préparent pour jeudi 5 janvier, leur Mise en Vente de *Fin de Saison*, et à l'occasion de l'inventaire annuel, toutes les marchandises restant en rayon seront largement diminuées de prix. *Soldes à tous nos rayons.*

Deux graves accidents d'usine. — Une bacheuse, Cécile Aerochs, 16 ans, rue des Filatures, 31, de chez MM. Motte, rue des Longues Haies, a saisi involontairement les cordes de commande d'un métier, et a eu la main gauche entraînée dans une poulie à gorge. L'index, le médius et l'annulaire sont complètement perdus, l'auriculaire a perdu les 2/3 de sa longueur. Deux mois de repos.

— Un débourreur, Charles Roseeouw, 33 ans, rue de la Guinguette, cour Mullier, 12, de chez MM. Albert Meurel, rue Jacquard, a eu la main gauche prise dans le grand tambour d'une carde, les quatre doigts écrasés et la phalange du pouce sectionnée ; 2 mois de repos.

Pianos de toute facture. Vente de confiance chez Marcotti, 8 et 10, rue de Mulhouse, Roubaix.

En jouant, un enfant de 12 ans, Emile Hardebire, demeurant rue de la Chaussée, 1, s'est fracturé la jambe droite et a été admis à l'Hôtel-Dieu, samedi soir.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
BRICHE-CORNILLE (Successeur)
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. — Téléphone 748.

Les accidents de travail. — Un tacleur, Jean Sidders, 13 ans, demeurant rue Bernard, de chez M. Dazin-Motte fils, boulevard de Fourmies, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

— Une soigneuse, Prudence Depage, 40 ans, rue de Lisers, 17, de la Société Industrielle pour le Schappe, rue des Soies, blessée à la main droite, 20 jours de repos.

— Un petit verlet, Egide Dewuys, rue des Guinguettes, cour Mullier, 40, de la brasserie Union Saint Amand, rue Copernic, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

Simplex, merveilleux appareil, permet d'obtenir sans étude, sur tous pianos, exécution artistique. — Dépôt exclusif : Maison **Serépel**, 133, Grande Rue, Roubaix.

CHAPELLERIE-FOURRURES
« LÉON », 40, rue de l'Epeule, Roubaix. — Chapeaux anglais et premières marques françaises. Fourrures en tous genres. Réparations.

Etat-civil de Roubaix
du 31 décembre

Naissances. — Irène Gallen, rue Vellon, 9. — Camille Chesquière, rue Blanchemaille. — Julien Tullier, rue Blanchemaille.

Décès. — Angèle Houzel, 25 ans, bobineuse, rue de l'Epeule, 221. — Félix Ernst, 10 mois, rue de Beaumont, 135. — Arthur Herman, 1 mois, rue de Tournai, 58. — Louis Jourez, 27 ans, emballeur, rue du Pile, cour Duhamel, 7. — Marie Bal, 2 mois, rue Franklin, cour Crommelinck, 5 — Catherine Dubrulle, 71 ans, servante, rue d'Lokermann, 33. — Georgette Baudouin, 5 mois, rue Dombasle, 17. — Louis Chouder, 10 j., rue des Trente, 8. — Marie Monnier, 29 ans, dévideuse, rue Blanchemaille. — Madeleine Vancampen, 11 mois, rue Blanchemaille.

Mariages. — Georges Fruit, forgeron, rue du Tilleul, cour Leveugle, 3, et Marie Maurice, tricoteuse, rue du Tilleul, 123. — Henri Delmercq, apprêteur à Tourcoing, et Bidonie Wydauw, servante, boulevard d'Armentières, 93. — Adolphe Vankerschaever, teinturier, rue Decrème, cour Debruyne, 6, et Pauline Desmet, soigneuse, rue de Wasquehal, 94. — Jean Kimpe, tisserand, rue Delattre, 11, et Madeleine Audenaert, visiteuse de pièces, rue Saint-Laurent, 22.

Charles Blomme, soigneur et Julie Quecckers, tisserande, rue d'Oran, 122 — Arthur Bulcourt, charbonnier, rue de l'Ouest, 15, et Antonine Baillard, bobineuse, rue de Bouvines, cour Fontier, 4. — Charles Sourmail, tisserand, rue Copernic, cité Raux Panel, 11, et Emma Marbach, bombrebeuse, rue des Fossés, 104. — Oscar Decoster, fileur, rue de l'Alma, fort Frasez, 63, et Zoslma Decaluwé, servante, rue des Arts, 120.

Edouard Hautekins, peigneur, rue d'Anzin, 0. Lebrun, 6, et Hortense Wegnair, fileuse, boulevard de Beaurepaire, 224. — Jules Florent, journalier, rue Dampierre, 35, et Louis Hautmes, dévideuse, rue Hoche, 51 — Ferdinand Duhamel, rentreur, rue Cuvier, 8, et Joséphine Lecomte, doubleuse, rue des Longues-Haies, 94. — Léon Cœtsier, ourdisseur, rue de la Paix, 84, et Marie Deprate, soigneuse, r. du Ballon, c. Ségard, 2.

Demander à nos porteurs
L'ALMANACH CATHOLIQUE
de Roubaix

WATTRELOS

Accident de travail. — Un ouvrier, Louis Lebrun, rue du Touquet, de chez MM. Lefebvre et Baslin, boulevard d'Armentières, à Roubaix, blessé au pied droit, un mois de repos.

WATTRELOS. — Du 30 décembre. — Naissances. — Madeleine Verdonck, rue de Roubaix. — Marie Cagez, Tougeet.

Décès. — Angèle Duhus, 5 mois 18 jours, Grimonpont. — Marcella Lampire, 10 jours, rue de Roubaix. — Ludivine Dubus, 83 ans 8 mois 10 j., sans profession, Place. — Augustine Stacino, 5 mois 10 jours, rue des Champs.

CROIX

PROTESTATION

contre la Dénonciation du Concordat

200 électeurs de l'Union Catholique de Roubaix, section de Croix, réunis au Cercle Saint-Martin, le jeudi 29 décembre, à l'occasion du punch offert par M. E. Duthoit, acclamait l'ordre du jour suivant présenté par le Comité directeur :

Les soussignés, au nom de 200 électeurs, réunis en assemblée privée, le 29 décembre, à Croix,

Considérant que la dénonciation du Concordat compromettrait la paix publique, lancerait le pays dans des aventures, accentuerait les divisions entre les citoyens ;

Que le nouveau régime des cultes que le gouvernement propose de substituer aux contrats traditionnels et consacrés par l'expérience, qui règlent les rapports de l'Eglise avec l'Etat porterait les plus graves atteintes à la liberté de conscience, aux droits acquis, non moins qu'à la volonté nationale ;

Qu'il convient de donner la priorité aux questions qui unissent et qui apaisent le pays sur celles qui le divisent et, pour ce motif, d'ajourner sans retard les lois sociales conformes aux véritables intérêts des travailleurs.

Protestent contre le projet de dénonciation du Concordat.

Demandent au Parlement de la rejeter comme essentiellement contraire à l'intérêt national.

(*Suivent 20 signatures de délégués*).

Cette protestation sera portée devant les pouvoirs publics par M. de Montalembert, député.

MARIEZ-VOUS !

La Mairie de Croix devient de plus en plus intéressante...

Jusqu'ici nous avons déjà eu plusieurs algarades entre l'Administration et les différents employés qui ont possédé une place à l'Hôtel-de Ville.

Ensuite nous avons vu les adjoints se quereller avec le premier magistrat.

Autre chose maintenant.

Depuis jeudi dernier, nous sommes sans administrateurs. M. le Maire est parti en voyage et MM. les adjoints refusent de se rendre à leur poste.

Personne pour présider aux formalités du mariage.

Nouveaux méfaits de cambrioleurs

A l'usine de MM. Seynave et Dubocage. — Coffre-fort éventré. — Voleurs volés !

Rue du Creusot, à Croix, se trouve une fabrique de raccords appartenant à MM. Seynave et Dubocage ; elle est située près de la gare et derrière, elle donne au lieu de la voie ferrée.

La nuit, cette usine est gardée par un concierge, M. Aimé Delcroix dont la maisonnette se trouve dans la cour.

DÉCOUVERTE DU VOL

Samedi matin, M. Delcroix s'étant levé pour donner entrée aux ouvriers, fut tout étonné de ne pouvoir sortir de chez lui ; sa porte était barricadée en dehors.

Une barre de fer placée en travers et maintenue à la cliche par un fil de fer enroulé, la maintenait solidement.

Il dut passer par la fenêtre et trouva la petite porte de la rue fracturée.

Il n'y avait pas de doute à avoir ; les cambrioleurs avaient pénétré dans l'usine et il n'avait rien entendu.

Depuis quinze jours à peu près, les bureaux de la comptabilité avaient été installés dans un petit bâtiment contigu à la maison du concierge.

C'est là ainsi que se trouvait le coffre-fort qui pèse 200 kilos.

La porte de ces bureaux était également fracturée et le coffre-fort avait été enlevé, porté par les malfaiteurs à plus de deux cents mètres de là, derrière l'usine et tout près du talus du chemin de fer.

C'est là que les cambrioleurs le travaillèrent tout à l'aise, faisant sauter la porte pour ne trouver que des livres et des papiers !

Avant de partir, d'une écriture très ferme, l'un d'eux inscrivit à la craie, sur un pupitre noir des bureaux, le constatation de le déveine, en ces termes dont nous respectons l'ortographe :

Toujour chou bleu
Petit mou oncle

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

LES CAMBRIOLEURS CHEZ M. PLUQUET
COUPS DE REVOLVER

Pendant le même nuit, vers 2 h. du matin, M. Pluquet, demeurant boulevard de la Chapelle, était réveillé par un bruit provenant du rez-de-chaussée de sa maison. Il ouvrit sa fenêtre et aperçut au milieu de la chaussée un individu qui faisait le guet, pendant qu'un autre malfaiteur travaillait sa porte. Il tira un coup de revolver pour les effrayer.

Lui de fuir, celui qui faisait le guet sortant une arme de ce poche, la déchargea dans la direction de M. Pluquet qui riposta par un second coup, auquel aussi répondit le malfaiteur.

Ni l'un ni l'autre ne furent atteints et les deux cambrioleurs s'esquivèrent alors au plus vite.

De fortes pesées avaient commencé à faire sauter la gachette et la porte n'avait résisté que grâce aux verrous !

Le départ des Sœurs de l'Hospice. — Les religieuses ont quitté l'hospice hier après-midi, vers 3 h. 30. MM. les curé et vicaires de la paroisse Saint-Martin, la minorité de la commission de l'établissement, des délégués de l'Union catholique et d'autres notabilités de la ville les ont accompagnées jusque le gare. Un membre de la minorité du conseil municipal avait été délégué ces jours-ci auprès des religieuses pour les assurer des regrets et de la sympathie des conseillers républicains.

Le nouveau concierge de l'Hospice, M. Venouck, conseiller municipal, a pris ses fonctions immédiatement. La servante ainsi que la femme de journée ont résilié leurs fonctions sitôt les Sœurs parties.

Nous nous faisons un devoir de les féliciter de cet acte.

Accident de travail. — Un apprêteur, Léon Allain, 60 ans, rue du Progrès, 34, de chez M. Emile Roussel, rue de l'Epeule, à Roubaix, blessé à l'épaule droite, 20 jours de repos.

CROIX. — Naissances. — Valentine Cerisier, rue de la Gare, 68. — Rachel Lefebvre, rue de Colmar, 27.

Mariage. — Henri Lemai, 25 ans, peigneron, et Marguerite Lebrun, 28 ans, repasseuse.

WASQUEHAL

Nouveau cambriolage. — Les voleurs se sont introduits au moyen d'une fausse clef chez M. Alphonse Ledoux, débitant, rue Chauzy, et ouvrier du peignage Holden, à Croix.

Après avoir bouleversé toute l'habitation et mis sens dessus dessous tout ce qu'ils ont rencontré, ils ont enlevé un habillement neuf, d'autres effets, une jaquette, un rasoir une chaîne de montre, un portemonnaie contenant peu d'argent. Il ne reste à M. Ledoux que les habits de travail qu'il avait sur lui. Une enquête est ouverte.

Mouvement de la population en 1904. — 169 baptêmes, 55 mariages religieux, 84 sépultures ecclésiastiques.

En 1903, on avait enregistré 178 baptêmes, 43 mariages religieux, 86 sépultures ecclésiastiques.

Obits de la semaine. — Lundi, 9 h. 1/2 obit du mois de Pierre Lucq. — Mardi, 9 h., obit anniversaire de Hortense Grininpont. — Mercredi, 9 h. obit du mois d'Emile Delvallez.

LANNOY. — 30 décembre. — Léa Herbaux, 9 ans, caissière-comptable, rue de Tourcoing.

LYS-LEZ-LANNOY. — Décès du 3 décembre. — Dubois Fidéline, 60 ans, ménagère, rue du Bois.

FLERS-BOURG. — 30 décembre. — Jules Hotton, 10 mois, rue de Lannoy, en Recueil. — Paul Pontard, 66 ans, journalier, rue Lamartine.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, *la Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement ; ses expéditions pour le dehors, sont remises au gare sitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure. Spécialités et eaux minérales exceptées. 6

TOURCOING

LE SECRÉTARIAT DES PRUD'HOMMES

Rancune mesquine. — Combinaison machiavélique. — Une déclaration du Conseil d'Etat. — Malgré la loi. — Un conflit d'attributions.

Le Conseil municipal a rayé d'un trait de plume, le traitement de 1 500 fr. que recevait le secrétaire du Conseil des Prud'hommes.

Voilà une économie. Elle n'est pas de nature, toutefois, à rendre de l'élasticité à un budget ; quinze cents francs, c'est une goutte d'eau.

De plus, cette économie procède d'une mesquine rancune. Le conseiller municipal qui l'a proposée est le citoyen Casteur. Or, il y a quelques mois, M. Casteur, qui est gérant d'une coopérative, eut mailles à partir avec le tribunal des Prud'hommes. Comme il prétendait tout bon socialiste, ce citoyen se fatigua le gosier à répéter que les ouvriers doivent toujours avoir raison contre leurs patrons, chaque fois qu'ils portent leurs plaintes devant les prud'hommes. Le tribunal consacre donc cette théorie en condamnant M. Casteur, gérant d'une coopérative de boulangerie, à payer huit journées de salaire à un de ses ouvriers, L..., congédié sans préavis ni indemnité.

C'était trop fort.

Les patrons ont toujours tort, c'est vrai, mais à la condition de n'être pas socialistes ; les ouvriers ont toujours raison, c'est évident, à moins de n'avoir pas le bonheur (!) de servir des employeurs socialistes.

Le citoyen Casteur jura de se venger.

Il trouve, pour l'aider un autre gérant de coopérative de boulangerie, également conseiller municipal, qui avait aussi à se plaindre de condamnations prononcées contre lui, à la requête de plusieurs de ses ouvriers, M. Saison qui proposa de supprimer le traitement du secrétaire des prud'hommes et de décider que, dorénavant, les huit prud'hommes patronaux pourraient avec leur indemnité de 200 francs.

A l'unanimité des conseillers présents, cette proposition fut adoptée.

M. Dron, maire à Tourcoing, et législateur au Palais Bourbon, appuya fortement la motion de M. Saison.

Et bien, M. Dron n'a pas été, en la circonstance, ni un maire prudent, ni un législateur avisé.

Si le secrétaire des Prud'hommes est appointé par les patrons, il devient leur homme et n'a plus l'indépendance indispensable en ses délicates fonctions. Les ouvriers ne rencontreront plus dans une institution, créée à leur profit, la garantie essentielle d'impartialité.

Et ainsi le Conseil municipal, par rancune socialiste, s'est prononcé une fois de plus à l'encontre de l'intérêt des travailleurs.

L'institution des prud'hommes date de de 1821 et, dès cette époque, le local, les frais de fonctionnement, le secrétariat ont été mis à la charge des municipalités. La décision prise par nos édiles est donc contraire à la loi.

M. Saison, très appuyé par M. Dron, a pensé qu'il suffisait de décréter que les prud'hommes patronaux paieraient le traitement du secrétaire en abandonnant à ce dernier leur indemnité de 200 fr. Mais l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 juin 1894 a décidé que si les communes donnaient une indemnité aux prud'hommes ouvriers, elles le devaient également aux prud'hommes patrons.

C'est tellement vrai que le Conseil municipal de Tourcoing, lui-même, fut très embarrassé.

D'abord, il supprima toute indemnité aux prud'hommes ouvriers pour n'être pas obligé d'en donner une aux prud'hommes patrons. Ensuite, sur réclamations des ouvriers, il se décida à en donner une aux uns et aux autres, afin de se conformer à la loi.

Aujourd'hui, par un moyen détourné, il retire aux Prud'hommes patrons l'indemnité que aux ci n'ont nullement sollicitée.

La ruse employée est d'ailleurs bien digne de celui que M. Sieuve Evaust appela un jour, dans l'*Egalité*, le « Machiavel Tourquennois » ; ou bien les patrons abandonneront leur indemnité au secrétaire, ou bien le Conseil des Prud'hommes n'aura plus de secrétaire.

Or, le Conseil des Prud'hommes ne peut pas se passer de secrétaire.

La loi est-elle mal faite ? ... M. Dron, député du Bloc, avait toute facilité pour la réformer. Il n'en a pas eu l'idée. Force lui est donc de l'appliquer telle qu'elle est.

Le secrétaire ne donne-t-il pas satisfaction ? Ce n'est pas au Conseil municipal qu'il appartient de statuer sur son cas, mais au Conseil des Prud'hommes dont il dépend.

Par conséquent, la municipalité, outre qu'elle a enjambé par dessus les prescriptions de la loi, a encore créé un conflit d'attributions.

Une protestation au sujet de sa décision a été adressée à la Préfecture.

A l'occasion du Jour de l'An les Musées, la Bibliothèque communale, la Bibliothèque populaire et le bureau de renseignements gratuits, seront fermés.

Les bureaux de la Mairie, sauf l'Etat-civil qui sera ouvert de neuf heures à midi, seront également fermés le lundi 2 janvier.

Les Etrennes. — Les égoutiers ont l'habitude de demander leurs étrennes aux habitants. Des gens peu recommandables, qui connaissent cette coutume, se sont présentés aux portes les années précédentes, en se faisant passer pour des ouvriers de la voirie. Les égoutiers nous prient de dire qu'ils seront porteurs d'une plaque de métal constatant qu'ils appartiennent bien au service de la ville.

Augmentation du nombre des agents de police. — Le Conseil municipal a voté la création de cinq emplois d'agents de police, augmentation jugée nécessaire à cause de l'accroissement de la population et de la fraude de plus en plus grande des malfaiteurs.

La Recette municipale sera fermée le lundi 2 janvier.

Chapellerie Segard-Dedourge, 29-31, rue St-Jacques, Tourcoing. — Chapeaux pour Fillettes et Dames, genre chapelier. — Grand choix de Fourrures.

Prévoyants de l'Avenir. — Le bureau de la 293e section des Prévoyants de l'Avenir à Tourcoing, à l'honneur d'informer tous les sociétaires que la recette de janvier 1905 qui devait avoir lieu le jour de l'An sera reportée au dimanche 8 janvier.

Les funérailles de M. Gilles, ancien sous-lieutenant des sapeurs-pompiers, et membre de la société des Sauveteurs du Nord, ont eu lieu samedi, à 9 h. 1/4, à Saint-Christophe, au milieu d'une nombreuse assistance. Y assistaient une délégation des pompiers et des Sauveteurs du Nord. Au cimetière, M. Masquilier, commandant honoraire, a prononcé un discours très chrétien dans lequel il a retracé la vie du défunt. Un autre discours a été lu par M. Lambion, au nom des Sauveteurs du Nord.

Un grave accident dans un peignage. — Emile Debaere, 27 ans, graisseur, rue de Gand, 754, travaillant au peignage de MM. Lorthiois, rue Wattine, a eu l'avant-bras droit saisi par deux pièces métalliques en mouvement. Il a réussi à le dégager, mais, sur une longueur de trente centimètres et une largeur de dix, l'épiderme et le derme avaient été violemment arrachés. De cette grande plaie le sang s'échappait en abondance. Le docteur Vienne, qui a soigné le blessé, lui a prescrit un repos de deux mois.

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées, HENRI DAEL. Vidanges par machine à vapeur, 116, rue de Dunkerque, TOURCOING.

Accidents de travail. — Marie Capy, 60 ans, soigneuse, rue des Poutrains, 23, pouce droit raissé par les peignes de son métier. Docteur Ledno ; repos de 15 jours.

— Louise Dubem, 22 ans, rattacheuse, rue du Brun-Pain, maisons Bossut, index droit comprimé entre deux organes de son métier. Docteur Ledno ; repos de 10 jours.

— Alphonse Cambier, 18 ans, monteur, travaillant à la construction d'un pont métallique, a eu le pouce gauche écrasé entre une muraille et une pièce de fer. Docteur Lambin ; repos de trois semaines.

CABINET D'AFFAIRES PAUL LORTHIOIS
81, Rue Nationale, TOURCOING
Directeur : Ferdinand CHANTRY
ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE
Achats, ventes et locations de propriétés, partages, mutations après décès, actes de sociétés, placements hypothécaires, recettes de loyers.

Chute d'une cheminée. — Vendredi, à midi, une cheminée en fonte, à l'habitation de M. Pauty, rue de Roubaix, 73, a été descellée de la maçonnerie qui la supporte et est tombée sur la toiture d'une cuisine.

Les méfaits du vent. — Vers dix heures du matin, hier, une palissade entourant le jardin de M. Bernard Vaudebrouck, rattacheur, rue du Chêne Houpline, 361, a été renversée par le vent ainsi qu'une partie de la muraille de la cour.

Vagabondage. — François Pommart, 49 ans, chauffeur, né à Vieux-Condé, a été arrêté vendredi après-midi.

BLANC-SEAU. — Obits de lundi. — A 8 h. 1/2, obit anniversaire pour François Bouami. — A 9 h. 1/4, obit anniversaire pour Julie Duforest, épouse Delportes.

Etat-civil de Tourcoing
du 31 décembre

Naissances. — Lamote Germaine, rue Claude-Bernard, 3. — Liétaer Casimir et Madeleine, rue de Mâcon. — Demuynck Georges, rue de l'Amidonnerie, 54. — Dumortier Marie, rue du Clinquet, 95. — Glorieux Fernande, rue Mirabeau, 7. — Ferret Marceau et Napoléon, rue Napoléon, 122 — Verbrugghe Clotilde, rue de la Blanche-Porte. — Vermeersch Léona, rue du Virolois, 148

Publications de mariages. — Bouche Alphonse, garçon boucher, rue du Petit Village, 35, et Crebbe Blanche, ménagère, rue du Général Souham, 175. — Capelle Charles, mécanicien, rue de Croix, et Glorieux Albertine, doubleuse, rue du Touquet, 69. — Cattoire Edmond, comptable à Tourcoing, et Lemaire Jeanne, sans profession, à Wattrelos. — Declercq Georges, sans profession, à Caestre (Nord), et Marescaux Hélène, sans profession, place Charles Roussel, 2. — Legley J.-B., journalier, rue de la Potente, 141, et Liétaer Marie, soigneuse, rue de la Potente, 139.

Lejeune Désiré, employé, rue du Petit-Village, 27, et Montagne Pauline, repasseuse, rue de Gand, 307. — Nuppe Auguste, ourdisseur, à Roubaix, et Chantry Jeanne, bobineuse, rue du Congo, 53. — Pelité Jean-Baptiste, débourreur, rue d'Odessa, et Bodin Sidonie, doubleuse, rue du Beau-Laurier, 98. — Scritte Albert, domestique, rue du Luxembourg, 33, et Desmazière Eusébie,

Dépêches de la Nuit

Les Palmes

Sont nommés *Officiers de l'Instruction publique* :

MM. Cauvez, délégué cantonal à Hazebrouck ; Cliquennois, délégué cantonal à Lille ; Dercq, professeur au Conservatoire de Lille ; Lobert, président de la Chorale d'Anzin ; Patoir, maire de Wallers ; Raux, adjoint au maire d'Avesnes ; Sébert, délégué cantonal à Lille ; Vaillant, juge au Tribunal de Commerce de Lille ; Vivier, directeur des bureaux ambulants du Nord.

Sont nommés *officiers d'académie* :

MM. Becker, délégué cantonal à Lumbres ; Amat, président de la délégation cantonale à Cassel ; Amiard, conseiller municipal à Cambrai ; Avis, adjoint au maire, Le Quesnoy ; Collignon, publiciste, Valenciennes.

Docteur Vermeersch, médecin à Lille ; Truc, sous-préfet de Valenciennes ; Vandenbosch, délégué cantonal à Wambrechies ; Vandevilla, publiciste à Douai ; Vaulaion, chef de bureau à la préfecture ; Bevin, directeur du service des bâtiments municipaux à Tourcoing ; Prunier, membre fondateur des cantines scolaires à Lille ; Sevenart, vice-président du conseil d'administration du Mont-de-Piété à Lille ; Jouvenet, poète à Lille ; Masquilier, juge au tribunal de commerce de Tourcoing.

Mathieu, chef de la Fanfare des Pommiers d'Haubourdin ; Cocant, chef de service de la Compagnie du Nord ; Ducoruet, maire de Poix-du-Nord ; Ducrocq, notaire à Lille ; Lemaire, publiciste à Lille ; Lemayeur, chef de bureau à la Préfecture ; Sculleau, homme de lettres à Valenciennes ; Leduc, recevaur buraliste à Lomme.

Hainnet de Courbefoy, ancien maire de Bavai ; Mourmont, délégué cantonal à Lille ; Roneuit, photographe à Valenciennes ; Ferrand, directeur de la société musicale à Orchies ; Chuffert, sous-chef de bureau à la Préfecture ; Mlle Magot, professeur au Conservatoire de Lille ; Pierson, commis-principal des postes à Tourcoing ; Macesse, bâtonnier de l'ordre des avocats à Avesnes.

Cuvelier, ancien adjoint au maire de Beuvrages ; Langée, procureur à Valenciennes ; Langrand, chef de musique à Maubeuge ; Herbecq, conseiller municipal à Avesnes ; Salomez, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille.

piquirière, rue du Bois. — Salembier Charles, surveillant à Roubaix, et Reynaert Marie, gantière à Tourcoing. — Vermeulen César, marchand de charbon à Gravelines, et Paris Marie, sans profession à Gravelines.

Mariages. — Lamouret Achille, tisserand, et Delannoy Zoé, bobineuse. — Delebarre Georges, trieur, et Mulleman Eléonore, ourdisseuse.

Décès. — Vantomme Lutre, 4 mois, rue du Souvenir. — Debuigne Anne, 79 ans, rue Wiooc-Checquel, 69. — Beauprez Julien, 1 mois, rue des Girondins, 46.